



## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte-rendu

séance du 9 juin 2022

Convocation du 02 juin 2022

En Exercice : 11 L'An Deux Mil vingt-deux,  
Présents : 9 Le neuf juin à vingt heures et trente minutes  
**Votants : 10**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard KERMOAL, Maire.

#### **Présents :**

MM. & MMES Bernard KERMOAL, maire, Florence BATREL, Gervaise BOUTRAIS, Fabrice MARTRAGNY, adjoints au maire, Pierre-Edouard du MANOIR, Yohann BOUSSARD, Marie-Claude FERMY, Viviane VICTOR, Xavier DELOMEZ conseillers.

#### **Absents excusés :**

M. Eric BOURDET donne pouvoir à M. Fabrice MARTRAGNY, Mme Catherine GUILLOUET  
Mme Viviane VICTOR est désignée secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le compte-rendu de la réunion de conseil municipal en date du 14 avril 2022 ayant été bien reçu par tous les membres, Monsieur Bernard KERMOAL, Maire, ne fait mention que des titres et des délibérations prises.

Le compte-rendu de la séance du 14 avril 2022 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Ordre du jour :

N° 2022-16 – Décision modificative n° 1

N° 2022-17 – Surveillance de la plage – Création de poste de vacataire

N° 2022-18 – Parking les Pontons – Attribution du marché

N° 2022-19 – Occupation du domaine public – commerce ambulancier

**N° 2022-16**

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

#### **Rapporteur : Mme BATREL, Adjointe**

Vu l'instruction M14 ;

Vu le budget communal voté le 14 avril 2022 ;

Vu la délibération n° 2022-09 portant affectation des résultats ;

Afin de rectifier les prévisions budgétaires dans le cadre de l'affectation de résultat, il convient de proposer la modification suivante au budget principal :

#### **Section fonctionnement – Dépenses :**

Chapitre 011 – Article 61524 – Bois et forêt	- 32 589.77 €
--	---------------

#### **Section fonctionnement – Recettes :**

02– Résultat de fonctionnement reporté	- 32 589.77 €
--	---------------

Après présentation dudit rapport, le conseil municipal a délibéré à l'unanimité afin :

- 1) **D'approuver** la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus.

- 2) **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote (s) pour : 10  
Vote (s) contre : 0  
Abstention (s) : 0

N° 2022-17	SURVEILLANCE DE LA PLAGE - CRÉATION DE POSTES DE VACATAIRES
------------	---

**Rapporteur : M. KERMOAL, Maire**

Pour rappel, comme chaque année, il convient de délibérer sur la création de postes de vacataires pour la surveillance de la plage qui aura lieu du 8 juillet au 22 août 2022.

La rémunération des sauveteurs est stipulée dans la convention renouvelée, chaque année, entre la commune et la S.N.S.M. Elle se décompose ainsi :

- 1 chef de poste : E7 / Echelle C3 - IB 448 / IM 393 pour 35h/semaine ;
- 1 adjoint chef de poste : E5 / Echelle C2 - IB 416 / IM 370 pour 35h / semaine ;
- 2 sauveteurs qualifiés : E1 / Echelle C1 - IB 367 / IM 340 pour 35h/semaine.

Après présentation dudit rapport, le conseil municipal a délibéré à l'unanimité afin :

- 1) **De valider** la création de postes de vacataires telle que présentée ci-dessus ;
- 2) **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote (s) pour : 10  
Vote (s) contre : 0  
Abstention (s) : 0

N° 2022-17	PARKING LES PONTONS - ATTRIBUTION DU MARCHÉ
------------	---

**Rapporteur : M. KERMOAL, Maire**

Le conseil municipal a approuvé le 17 mars 2022 par la délibération n° 2022-02 le dossier de consultation des entreprises (DCE) relatif aux travaux d'aménagement du parking de La Guerre établi par le cabinet Clémence, l'estimation des travaux s'élevé à 141 139,08 € HT.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée et a été lancée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1, R2123-4 et R2123-5 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique.

La date limite de remise des offres a été fixée au 28 avril 2022 à 12h00. Les plis ont été ouverts le 17 mai 2022 à 18h00.

Le jugement des offres est basé sur deux critères :

- la valeur technique pour 40 %;
- le prix des prestations pour 60 %.

Le rapport d'analyse des offres, joint à la présente délibération, a été présenté par le cabinet Clémence à la commission d'appel d'offres le 31 mai 2022.

Le classement des offres est rappelé dans la présente délibération et s'établit comme suit :

	Barême	Eiffage TP	Jones TP	Martragny TP
Note du critère technique pondérée	4	2,40	1,52	2,72
Note du critère prix pondérée	6	4,50	5,39	6
<b>Note globale</b>	<b>10</b>	<b>6,90</b>	<b>6,91</b>	<b>8,72</b>
<b>CLASSEMENT</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

Après présentation par le maître d'oeuvre, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable pour retenir l'offre de l'entreprise Martragny pour un montant de 144 106,22 € HT.

Après présentation dudit rapport, le conseil municipal a délibéré à l'unanimité afin :

- 3) **De retenir** l'offre de l'entreprise Martragny TP, offre économiquement la plus avantageuse, dont le montant s'élève à 144 106,22 € HT
- 4) **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote (s) pour : 9  
Vote (s) contre : 0  
Abstention (s) : 0

Madame Florence BATREL n'a pas pris part au vote.

N° 2022-18

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - COMMERCE AMBULANT

**Rapporteur : M. KERMOAL, Maire**

La société Lou Kombucha a sollicité la commune de Saint-Côme de Fresné afin d'installer sa caravane en bord de plage durant l'été aux fins de vendre ses produits (café, boissons chaudes, smoothies, jus pressés à froid, kombuchas, ginger beer, encas et snacking maison)

La période d'occupation du domaine public s'étalera du 15 juin au 30 août 2022, les mercredi, samedi et dimanche de 14h00 à 18h00.

Le demandeur s'installera face à la mer devant le terrain de boules et pourra se raccorder à la borne électrique à proximité.

Pour ce faire, une convention d'occupation du domaine public communal doit être établie entre le demandeur Lou Kombucha et la commune de Saint-Côme de Fresné représentée par le Maire.

Ladite convention d'occupation du domaine public pour un commerce ambulant est jointe à la présente délibération.

Lecture faite de ladite convention, **le conseil municipal est amené à délibérer afin :**

- 5) **D'autoriser** la société Lou Kombucha à occuper le domaine public communal conformément à la convention jointe à la présente délibération ;
- 6) **De fixer** à 15 € la redevance d'occupation du domaine public pour le commerce ambulant conformément à la convention jointe à la présente délibération ;
- 7) **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote (s) pour : 10  
Vote (s) contre : 0  
Abstention (s) : 0

URBANISME

**Rapporteur : Mme BATREL, 1<sup>ère</sup> adjointe**

Demandes en cours :

- DP 014 565 22 U0008, M. MARTRAGNY Fabrice sis 24 route de Bayeux pour le ravalement de façade de son habitation ;
- PC 014 565 22 P0003, M. GUINARD sis 3, allée de la Fontaine pour le remplacement de la véranda par une extension ;
- DP 014 565 22 U0016, M. MOULTAUT sis 17, allée de la Mer pour une isolation par l'extérieur par bardage ;

Demandes accordées :

- DP 014 565 22 U0005, M. BOUSSARD sis 2ter, route du Débarquement pour la construction d'un salon d'été non clos ;

- DP 014 565 22 U0006, M. LEFRANÇOIS sis 20, route de la Mer pour le remplacement de la toiture d'un garage en bac acier gris ;
- DP 014 565 22 U0009, Mme DE COURSEULLES sise 12, route de Bayeux pour la réalisation d'une clôture séparative avec la propriété voisine de M. MARIE ;
- DP 014 565 22 U0010, M. MOULTAUT sis 17, allée de la Mer pour l'agrandissement d'une fenêtre et la pose d'une nouvelle fenêtre ;
- DP 014 565 22 U0013, M. BLABUS sis 15 bis, route de Meuvaines pour la modification des huisseries ;
- DP 014 565 22 U0014, M. et Mme FERMY sis 33, chemin du Rotoir pour une extension en ossature bois ;
- DP 014 565 22U0015, M. BIOT sis 13 bis, route de la Mer pour la pose d'une clôture et la modification d'une ouverture.
- CUa 014 565 22 B0007, maître WACOGNE pour un terrain sis allée de la Mer.
- PC 014 565 22 P0001, M. CACITTI sis 12, chemin du Bois à Sommervieu pour la démolition d'une cabine et la construction d'une cabine de plage de 99 m<sup>2</sup> allée centrale ;
- PC 014 565 22 P0002, M. ANNE sis 1, allée des Mobil-homes pour la construction d'une extension de 27 m<sup>2</sup> et la rénovation de l'existant ;

Demandes refusées :

- DP 014 565 22 U0011, M. HAVARD sis 37, chemin du Rotoir pour le changement du portail et de la clôture ;
- CUB 014 565 22 B0003, M. LAPASSET sis 5, route du Débarquement pour une élévation du rez-de-chaussée et une création de zone de refuge pour les occupants.

<b>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</b>
---

1 - ARS :

L'ARS a contacté le maire lundi 30 mai 2022 afin de l'informer de mauvais résultats suite à un contrôle des eaux de baignade : E. Coli > 1200, Entérocoques > 15. Les contrôles sur les autres communes voisines étaient bons.

Aucun dysfonctionnement du réseau d'assainissement n'a été constaté par Bayeux Intercom, une forte fréquentation lors du week-end de l'ascension mais peu de camping-cars, pas d'ouverture des cabanes et habitations haut de falaise non raccordées au réseau d'assainissement, telles seraient les sources de pollution éventuelles.

Un second contrôle de vérification a été effectué le lendemain 31 mai 2022, indiquant que la situation était redevenue normale : E. Coli <15, Entérocoques < 15.

2 - Panneaux et marquage voies bord de mer :

L'entreprise Martin est intervenue à compter du 2 juin pour installer les panneaux de signalisation de police et marquage au sol conformément à l'arrêté réglementant la circulation et le stationnement des camping-cars sur le territoire et communal et à l'arrêté réglementant la circulation et le stationnement sur les voies communales dites chemin du Rotoir, rue de l'Église, piste Anglaise, allée de l'Église et rue du Flouet.

3 - SNSM :

La liste des sauveteurs SNSM affectée au mois de juillet 2022 est parue.

4 - devis SDEC :

Le SDEC a remis un devis relatif à la fourniture et la pose de prises guirlande sur les foyers 02-11, 02-13 et 02-15 route de Bayeux. Le montant global s'élève à 551,45 €, la part communale étant de 459,54 €. Le devis est signé.

5 - subventions parking lotissement « Les Pontons » :

- APCR dossier éligible : présentation à la commission du 20 juin 2022 à laquelle il sera proposé d'attribuer une subvention de 12 000 € ;
- amendes de police : dossier en cours d'instruction ;

- DETR : plan indB transmis via démarches-simplifiées reprenant les demandes de modification.

6 – commission communication : réunion le mercredi 15 juin 2022 à 18h00

7 – commission travaux :

- cabine téléphonique transformée en boîte à livres ;
- toboggan : l'aire de réception est réparée ;
- tourniquet : voir si travaux réalisés.

L'ordre du jour étant épuisé, en l'absence de questions diverses, la séance est close à 21h45.

Clos les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Kermoal', with a large, sweeping flourish underneath.

Bernard KERMOAL